



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Farines

Question écrite n° 36544

Texte de la question

M Philippe Vasseur attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation difficile des minotiers français et notamment ceux du Nord - Pas-de-Calais qui sont directement confrontés à la concurrence de leurs voisins belges. Depuis 1986, les minotiers belges livraient en France leurs farines sans déclarations mensuelles des destinataires auprès de l'ONIC. Les Français furent donc priés de ne plus en fournir. En 1987, les minotiers belges se sont mis à livrer leurs farines sans remettre de « bons de remis » à leurs clients. Les Français sont donc eux aussi dispensés d'en établir. Or, ces concurrents paient-ils la taxe BAPSA sur les farines livrées en France et, dans l'affirmative, sont-ils subventionnés pour ces montants par la Belgique ou la CEE.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36544

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 640